

Séance plénière

➤ JEUDI 1^{ER} MARS 2012 APRÈS-MIDI (073)

PROJETS DE LOI ET PROPOSITIONS

1. Projet de loi modifiant le Code civil en ce qui concerne la copropriété, n^{os} 1538/6 à 11.

Cette proposition de loi vise à remédier à plusieurs problèmes concernant la copropriété. Pour éviter que certains courriers ne parviennent pas au syndic, l'association des copropriétaires élit désormais domicile au domicile ou au bureau du syndic. Les coûts de la convocation à l'assemblée générale sont supportés par l'association des copropriétaires. Le mandataire ne peut utiliser que les trois premières procurations acceptées. Enfin, il est prévu de prolonger le délai dont le syndic dispose pour faire les démarches nécessaires en vue d'une saisie, à titre conservatoire ou exécutoire, entre les mains du notaire.

Le projet de loi n° 1538 est adopté par 138 voix et 1 abstention

2. Proposition de loi (Mme Catherine Fonck et M. Christian Brotcorne) visant à permettre la régularisation des procédures d'adoption réalisées à l'étranger par des personnes résidant habituellement en Belgique, n^{os} 1730/1 à 4.

La proposition de loi n° 1730 est adoptée par l'unanimité des 140 voix

3. - Proposition de loi (M. Peter Luykx, Mme Liesbeth Van der Auwera et MM. Peter Vanvelthoven et Patrick Dewael) modifiant la loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services en ce qui concerne les dérogations autorisées, n^{os} 1385/1 à 8.
- Proposition de loi (M. Ronny Balcaen, Mmes Meyrem Almaci et Muriel Gerkens et M. Kristof Calvo) modifiant la loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services en ce qui concerne les dérogations autorisées, n^{os} 1708/1 et 2.

La proposition de loi n° 1385 est adoptée par 129 voix contre 10 et 1 abstention

4. Proposition de loi (MM. Stefaan Vercaemer, David Clarinval et Mathias De Clercq, Mmes Catherine Fonck, Meryame Kitir, Nahima Lanjri et Nathalie Muylle, M. Jef Van den Bergh et Mmes Liesbeth Van der Auwera et Christiane Vienne) modifiant la réglementation en vue de régler le problème que pose, pour la pension, l'intégration des formations académiques et des écoles supérieures au sein des universités, n^{os} 1896/1 à 4.

Certaines formations sont transférées des écoles supérieures aux universités. Les auteurs proposent une solution permettant aux membres du personnel concernés nommés à titre définitif de conserver leurs droits en matière de pension et de sécurité sociale.

La proposition de loi n° 1896 est adoptée par l'unanimité des 140 voix

5. Proposition de résolution (MM. Anthony Dufrane et André Frédéric et Mmes Linda Musin et Karine Lalieux) visant à améliorer et coordonner l'information et la communication mise en place par les entreprises du Groupe SNCB envers ses usagers et d'en assurer la gratuité n^{os} 1690/1 à 4.

La proposition de résolution n° 1690 est adoptée par 103 voix et 36 abstentions

6. - Projet de loi modifiant la loi du 24 janvier 1977 relative à la protection de la santé des consommateurs en ce qui concerne les denrées alimentaires et les autres produits, visant à interdire le bisphénol A dans les contenants de denrées alimentaires, n^{os} 1996/1 à 5.
- Proposition de loi (Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers et M. Kristof Calvo) relative à l'interdiction du bisphénol A dans les récipients alimentaires, n^{os} 818/1 et 2.

Le projet de loi n° 1996 est adopté par 94 voix et 45 abstentions

7. Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Afrique du Sud, d'autre part, modifiant l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération, fait à Kleinmond, Afrique du Sud, le 11 septembre 2009, n° 2022/1.

Le projet de loi n° 2022 est adopté par 130 voix et 10 abstentions

8. Projet de loi portant assentiment à l'Accord modifiant, pour la deuxième fois, l'Accord de Partenariat entre les Membres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005, et à l'Acte final, ouverts à la signature à Ouagadougou le 22 juin 2010 et à Bruxelles du 1^{er} juillet au 31 octobre 2010, n^{os} 2023/1 et 2.

Le projet de loi n° 2023 est adopté par l'unanimité des 140 voix

9. Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre les États du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas) et la République d'Arménie relatif à la réadmission des personnes en séjour irrégulier, et au Protocole d'application, faits à Bruxelles le 3 juin 2009, n^{os} 2024/1 et 2.

Le projet de loi n° 2024 est adopté par 127 voix contre 12

10. Proposition de loi (MM. Bert Schoofs, Peter Logghe et Gerolf Annemans) modifiant les règles légales relatives à la légitime défense et introduisant la cause absolutoire générale de l'excès de légitime défense, n^{os} 1552/1 et 2.

Les auteurs estiment que le fait que notre législation pénale n'admette la légitime défense que s'il s'agit de la défense de soi-même ou d'autrui indigne profondément l'opinion publique.

Par référence au modèle allemand et néerlandais, ils auteurs souhaitent étendre la légitime défense à la défense des biens.

La proposition de loi n° 1552 est adoptée par 102 voix contre 38

11. - Proposition de résolution concernant la situation du camp d'Achraf en Irak, nos 716/1 à 9
- Proposition de résolution concernant la situation dans le camp d'Achraf, nos 1873/1 à 6.

La proposition de résolution n° 716 est adoptée par 128 voix et 12 abstentions